

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 juillet 2025

17 h 30 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

Nombre de membres en exercice : 13 L'assemblée régulièrement convoquée le 22 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Présents : 10 **Présents :** Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUEUR, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER

Votants : 12 **Représentés :** Olivier CHARTON (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Céline MATHIEU (représenté par Daniel MATHIEU)

Absents : Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Siméon LEFEBVRE

Hommage à Jean-Claude DAUTRY, conseiller municipal décédé le 09 juillet 2025, à l'âge de 85 ans. Élu conseiller municipal de Saint Andéol de Clerguemort en 1995, il s'est beaucoup investi au service de la commune jusqu'à son décès. Il était passionné par les Cévennes et a joué un rôle important notamment dans l'entassement de la ligne électrique de Loubreyrou à Lézinier, dans la réfection du pont de Chaldecoste, dans l'installation de l'école de la pierre sèche. Il avait signé les documents d'ouverture du Relais de l'Espinac.

Plusieurs conseillers municipaux livrent un témoignage sur Jean-Claude.

Une minute de silence est observée en hommage à Jean-Claude DAUTRY.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2025**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Les élus valident le compte rendu présenté à l'unanimité.

➤ **Subventions aux associations 2025**

Les demandes de subventions 2025 des associations sont présentées aux élus pour décision d'attribution des subventions.

Après débat, les subventions suivantes sont votées à l'unanimité, sachant que certains élus se retirent du vote compte tenu de leur implication dans l'association :

Demandeurs	Subvention votée en 2025	<i>Se retirent du vote, compte tenu de leur implication dans l'association</i>

Epi de Mains	600 €	Camille LECAT, Daniel MATHIEU
Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches	500 €	
Cinéco	450 €	
Foyer rural REGAIN	550 €	Pierre-Emmanuel DAUTRY
Association des Parents d'élèves de Ventalon en Cévennes	600 €	Camille LECAT, César VERDIER
RENOUVEAU DE LA POMME 100 % CEVENNES	400 €	Daniel MATHIEU, Frédéric CEBRON
Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance	50 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet de Dèze	250 €	
Association LIRIDONA	150 €	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ACHILLE ROUSSON - ST ETIENNE VALLE FRANCAISE	50 €	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DES TROIS VALLEES FLORAC	60 €	
FONDATION DU PATRIMOINE	415 €	

➤ Adhésion à l'association Hébergement et Logement

Il est proposé aux élus d'adhérer à l'association Hébergement et Logement en Vallée Française. Cette association loi 1901 d'utilité sociale a pour but de recenser et de proposer des lieux d'accueil, d'être une aide à l'accès à l'hébergement et au logement, d'assurer une animation et un suivi social et de participer à la mise en place de projets en lien avec l'hébergement et le logement. Compte tenu de la problématique récurrente du logement sur la commune de Ventalon en Cévennes, et notamment du projet de camping permanent de Lézinier, cette association peut offrir un relais intéressant et renforcer une action inter-communale sur cette question. L'adhésion est fixée à 15 € par an. Cette association est signataire du pacte local des solidarités.

Il convient de désigner des représentants communaux au sein de cette association. César VERDIER est candidat pour être représentant titulaire et Muriel SAIZ est candidate pour être représentante suppléante.

Les élus votent à l'unanimité pour l'adhésion à cette association et élisent César VERDIER en tant que représentant titulaire et Muriel SAIZ en tant que représentante suppléante.

➤ **Décision modificative budgétaire**

Une décision modificative budgétaire est proposée aux élus afin de permettre des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sur les budgets communaux. La principale modification concerne les charges de personnel afin de prendre en compte l'arrêt maladie de Mickaël GUITTARD et son remplacement temporaire par Thomas MASSAL.

Les élus votent pour la décision modificative budgétaire proposée à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement

29/07/2025	6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 800,00
29/07/2025	6413	Personnel non titulaire	9 700,00
29/07/2025	61551	Entretien matériel roulant	-5 000,00
Total Dépenses			7 500,00

Recettes de fonctionnement

29/07/2025	6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	7 500,00
Total Recettes			7 500,00

Dépenses d'investissement

29/07/2025	2135-56	Installations générales, agencements	-750,00
29/07/2025	203-45	Frais d'études, recherche, développement	-1 000,00
29/07/2025	203-56	Frais d'études, recherche, développement	750,00
29/07/2025	21538-58	Autres réseaux	1 000,00
Total Dépenses			0,00

➤ **Conventions pour la mise à disposition de vélos à assistance électrique**

En réponse aux problématiques de mobilité et à la transition énergétique de son territoire, la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère s'est engagée dans une démarche expérimentale d'incitation à l'utilisation des mobilités durables.

A ce titre, la CCCML a acquis une flotte de vélos électriques (VAE) dans le but de promouvoir et développer la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien.

Il est proposé de signer une convention avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère afin que la mairie de Ventalon en Cévennes dispose d'un vélo à assistance électrique qui pourrait ensuite être mis à disposition des habitants, selon les modalités définies par les élus municipaux (durée de location, tarifs...).

L'objectif de cette mise à disposition serait de permettre à l'utilisateur de tester l'utilisation du vélo en substitution à certains déplacements actuellement effectués en voiture, afin qu'il puisse, à l'issue de cette mise à disposition, avoir les éléments de décision justifiant (ou pas) l'acquisition personnelle d'un vélo à assistance électrique.

Les élus valident à l'unanimité la signature de la convention proposée avec la communauté de communes. Ils donnent délégation au Maire pour gérer la mise à disposition des vélos aux habitants selon les modalités suivantes : mise à disposition hebdomadaire à 10 € ou mise à disposition mensuelle à 30 € (possibilité de renouvellement uniquement si le vélo n'est pas déjà réservé par une autre personne en liste d'attente).

➤ **Acquisition parcelle B622 Le Temple – Saint Frézal de Ventalon**

Il est proposé que la commune se porte acquéreur de la parcelle B622 au lieu-dit Le Temple – Saint Frézal de Ventalon, appartenant à M. et Mme SALMERON, afin de permettre l'implantation de la future crèche intercommunale. La commune a obtenu un certificat d'urbanisme opérationnel permettant la construction de la crèche dans cette zone.

Compte tenu de l'estimation de la SAFER, la commune pourrait se porter acquéreur pour la somme de 13 660 € sachant que les consorts SALMERON accepteraient la vente pour ce projet d'intérêt public.

Cette parcelle permettrait également de créer un îlot communal à cet endroit, utile dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Les élus votent à l'unanimité pour acquérir cette parcelle aux consorts SALMERON au prix de 13 660 €. La vente sera confiée à Maître BOUAZIZ-SANIAL, notaire à Génolhac.

➤ **Informations du Maire et décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire fait le point sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Il informe qu'une réunion PLU aura lieu mercredi 30 juillet à 14h00 à la mairie du Géronde afin de travailler sur le zonage et la cartographie. Siméon LEFEBVRE insiste sur la nécessité que chaque élu fasse remonter les spécificités des hameaux.

Un débat s'engage également sur la nécessité de restaurer les anciens prés de fauche sur le territoire communal, notamment compte tenu du risque incendie et des obligations légales de débroussaillement.

➤ **Questions diverses**

- **Dégâts du gibier**

Lecture est faite des courriers du Parc national des Cévennes, de la Fédération départementale des chasseurs et de la Chambre d'agriculture concernant le courrier envoyé par la commune sur les dégâts de gibiers constatés sur le territoire communal.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 19 h 30.